



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 013-211300413-20250410-DEL_2025_27-DE



Rapport du Compte Administratif 2024 *Conseil municipal du 10 avril 2025*



Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2024

1. Formation de l'épargne
2. Le financement de l'investissement
3. Analyse de la dette

Partie 2 : L'exécution de la section de fonctionnement 2024

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

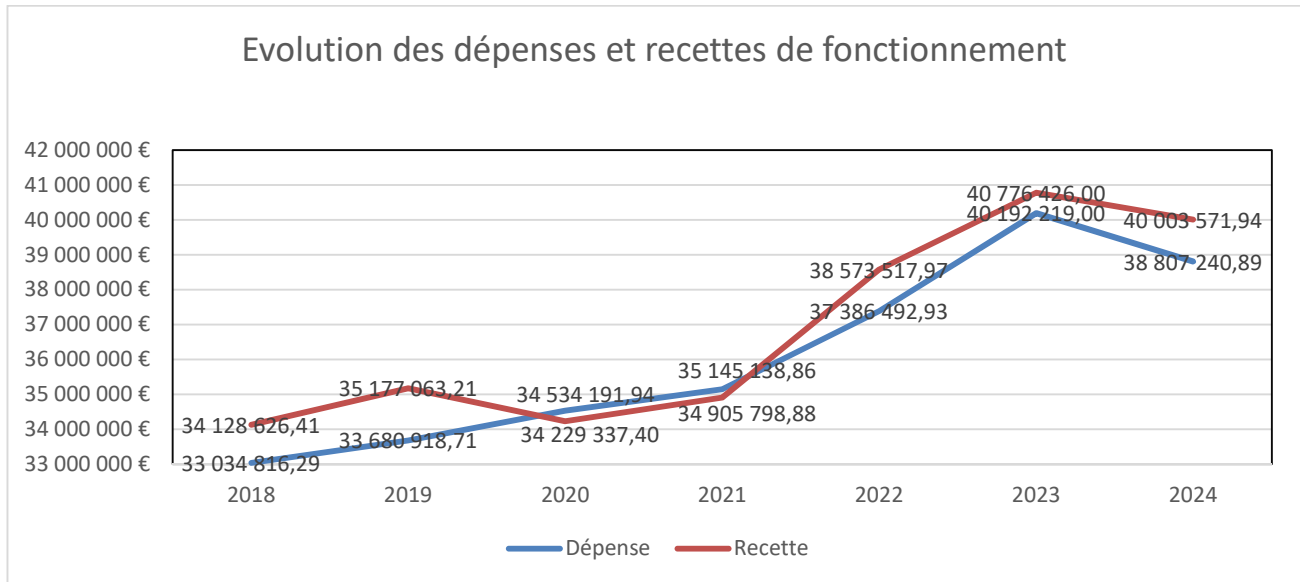
Partie 3 : L'exécution de la section d'investissement 2024

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement

Conclusion

Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2024

L'exécution du budget 2024 s'est fait une nouvelle fois, dans un contexte économique difficile avec l'inflation et un fort coût de l'énergie. Néanmoins, la gestion rigoureuse de la commune permet de baisser les dépenses de fonctionnement.



Ainsi, les recettes étant supérieures bien aux dépenses, la commune a pu dégager un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 196 331,05 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 13 582 143,82 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 14 778 474,87 €.

Le résultat comptable 2024 de la section d'investissement est déficitaire de - 3 074 079,87 € auquel est ajouté le report à nouveau de 1 806 780,05 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de - 1 267 299,82 €.

Ces résultats seront repris au Budget primitif 2025.

1. Formation de l'épargne

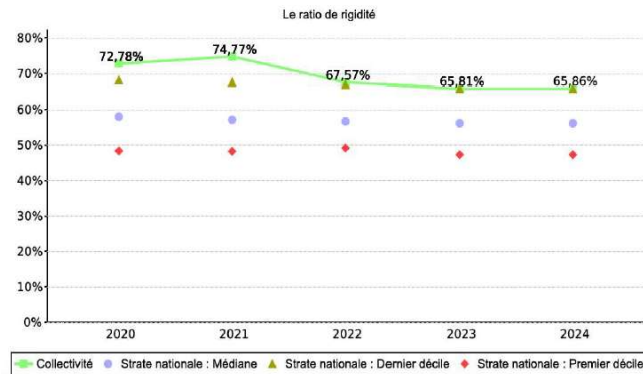
SYNTHESE					2023	2024
EN K€	2020	2021	2022	2023	recalculé	
Produit de fonctionnement	32 864	33 572	37 181	38 075	38 075	38 401
Contributions directes	10 178	10 102	11 670	12 551	12 551	13 216
TEOM	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	1 516	2 132	2 135	2 261	2 261	1 874
Produit des services, du domaine et vente diverses	1 734	2 323	2 751	2 788	2 788	2 784
Reversement de fiscalité	4 392	4 392	4 392	4 484	4 484	4 657
DGF dotation globale de fonctionnement	724	667	517	533	533	494
Autre dotations et versement de l'Etat	641	985	1 478	2 033	2 033	1 423
Subventions et participations des partenaires	1 466	957	1 834	1 620	1 620	1 630
FNGIR et DC RTP	11 324	11 324	11 418	10 704	10 704	11 310
Ressources liées à la péréquation horizontale	246	259	261	239	239	187
Autres recettes	642	432	726	861	861	825
Charges de fonctionnement	31 838	32 625	34 756	37 243	36 557	35 895
Charges à caractère général	5 805	5 351	7 523	8 435	8 435	7 943
Charges de personnel nettes des remboursements	23 443	24 764	24 581	24 597	24 597	24 844
Autres charges de gestion courante	2 120	2 085	2 026	2 445	2 445	2 651
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	58	0	0	118	118	199
Autres dépenses	145	176	394	1 489	803	149
Charges d'intérêts	267	249	229	157	157	108
Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	1 293	1 196	2 654	989	1 675	3 254
Epargne Brute	1 026	947	2 425	832	1 518	2 506
Remboursement du capital	787	707	725	2 706	736	654
Epargne Nette	230	240	1 700	-1 874	782	1 852
Dépense d'investissement	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154	8 158
Dont dépenses d'équipement	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149	8 025
Recettes d'investissement	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491	3 788
Besoin de financement des investissements	-1 536	1 195	2 189	-663	-663	-4 370
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144	4 490
Ratio de capacité de désendettement	9	9	3	6	3	2
Taux d'épargne brute	3,1%	2,8%	7%	2%	4%	7%

Pour rappel, en 2023, la commune avait décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Afin d'avoir une analyse plus fidèle à la réalité de l'exécution comptable 2023, la colonne « 2023 recalculé » a permis de connaître le résultat de la commune et son niveau d'épargne brute sans le remboursement anticipé de cet emprunt.

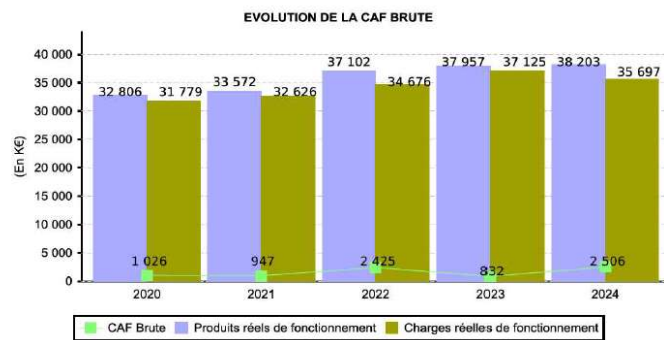
Principaux constats :

- ♦ Les charges réelles de fonctionnement ont diminué tandis que les produits réels de fonctionnement augmentent légèrement en 2024.
- ♦ Précisément, les charges réelles de fonctionnement diminuent de - 3,7 % soit - 1 348 K€ comparé à 2023, du fait de la forte baisse des charges financières qui reviennent à un niveau modéré. Les charges financières ont été divisées par 7,8 en 2024 (de 843 K€ à 108 K€). En effet, en 2023 un remboursement anticipé d'emprunt avait généré 686 K€ d'indemnités pour remboursement anticipé.

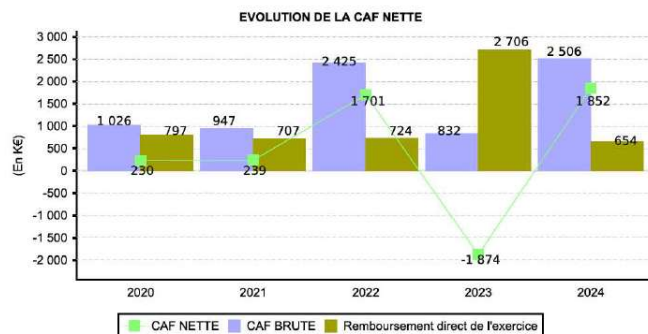
- ♦ Les charges de personnel sont contenues en 2024 (+ 1,68 %) après une forte hausse sur la période 2017-2021. Leur poids dans le total des charges de fonctionnement est de plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Le poids de ces charges laisse peu de marge de manœuvre à la commune avec un ratio de presque 70%.
- ♦ Les produits réels de fonctionnement progressent de 0,86 % par rapport à 2023, en raison des ressources fiscales suite à l'augmentation de 3,90 % des bases locatives prévue par la loi de finances 2024. A noter que les dotations et participations de l'Etat diminuent.
- ♦ Le ratio de rigidité qui se définit par la capacité de la commune à couvrir ses charges par les produits s'établit à 65,86 %. Ce ratio, en amélioration, place la commune sur le dernier décile (c'est-à-dire au sein des 10 % de communes ayant le ratio de rigidité le plus dégradé).



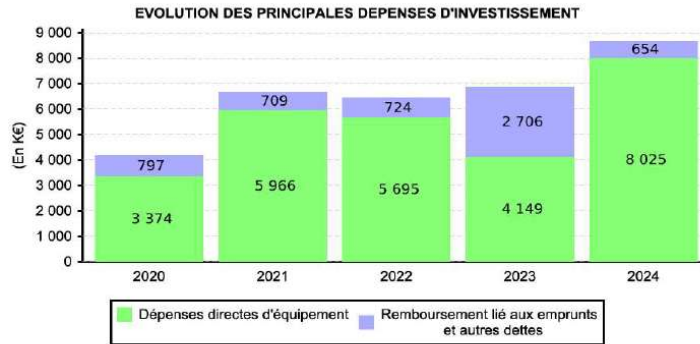
- ♦ Compte tenu de la progression des recettes réelles et des dépenses réelles en légère diminution, l'épargne brute de la commune (CAF brute) passe de 832 K€ en 2023 à 2 506 K€ en 2024, retrouvant son niveau de 2022.



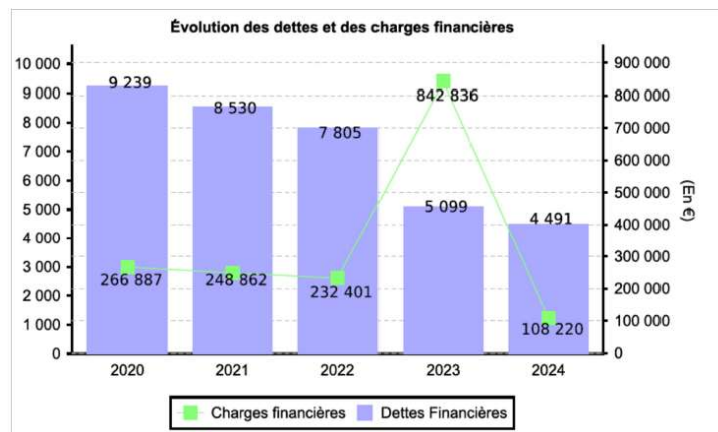
- ♦ La capacité d'autofinancement nette, qui participe aux financements des investissements, est à nouveau positive. La commune retrouve une marge d'autofinancement.



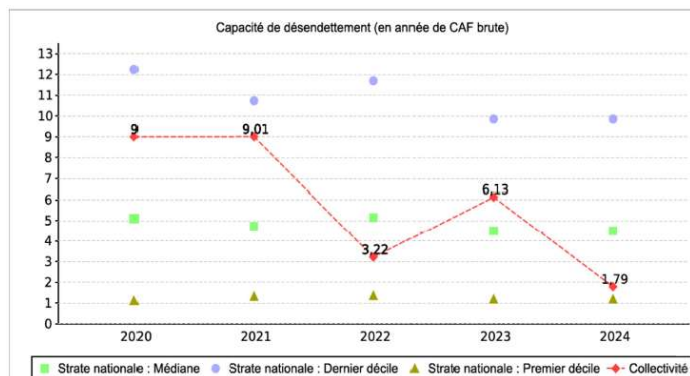
- Les dépenses d'équipement ont presque doublé en 2024 (de 4 149 K€ à 8 025 K€) et elles affichent un niveau en euro par habitant (373 €) proche du niveau national (395 € en 2023). Elles ont été financées par un prélèvement sur le fonds de roulement.



- N'ayant pas recours à l'emprunt en 2024, la commune dispose d'un encours au 31 décembre 2024 de 4 490 452,51 €. Cet encours représente 209 € par habitant contre 976 € à l'échelle nationale.



- La capacité de désendettement de la commune diminue donc fortement en 2024 passant de 6,13 années à 1,79 année, et devient inférieure à la médiane nationale (5 années). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins deux ans de CAF brute pour que la commune puisse rembourser intégralement ses dettes. La commune peut donc être considérée comme étant en situation d'endettement faible, ce qui est un indicateur très favorable.



- ♦ La commune préserve un fonds de roulement et une trésorerie importante.

Le fonds de roulement qui est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves subventions d'équipement, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation), est de 13 511 175 €. Il permet ainsi de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses soit 138 jours de charges réelles, bien supérieur au seuil de 30 jours minimum conseillé par la doctrine financière.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate nationale
Fonds de roulement	17 085 083	17 008 938	17 196 065	15 388 924	13 511 175	
Fonds de roulement en €/hab	808	783	787	704	628	267
FDR en nombre de jours de charges réelles	196	190	181	151	138	70

- ♦ Il n'est pas constaté de besoin en fonds de roulement qui traduit le décalage de trésorerie en fin d'exercice entre les créances et les dettes.

2. Le financement de l'investissement

EN K€	2020	2021	2022	2023	2023 recalculé	2024
Dépense d'investissement	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154	8 158
Dont dépenses d'équipement	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149	8 025
Recettes d'investissement	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491	3 788
Besoin de financement des investissements	-1 536	1 195	2 189	-663	-663	-4 370
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144	4 490
Ratio de capacité de désendettement	9	9	3	6	3	2
Taux d'épargne brute	3,1%	2,8%	7%	2%	4%	7%

Les dépenses d'investissement de la commune (hors remboursement du capital de la dette) ont doublé en 2024 passant de 4 149 K€ à 8 025 K€. En effet, les projets de la municipalité sont passés en phase opérationnelle et nécessitent davantage de décaissements.

Ces dépenses d'équipement affichent un niveau de 373 € par habitant, et donc proche du niveau national de 395 €.

Les dépenses sont supérieures aux recettes réelles d'investissement en raison du décalage de perception des subventions, ce qui porte le besoin de financement des investissements à 4 370 K€. Elles sont financées par les ressources propres de la commune et les subventions.

Au regard de l'avancée des projets qui ont été définis dans le plan pluriannuel d'investissements de la commune, les perspectives de dépenses d'investissement entre 2025 et 2026 seront plus importantes. C'est pourquoi, il est toujours nécessaire de poursuivre des efforts sur la section de fonctionnement afin de dégager de l'épargne brute nécessaire au financement de ces investissements.

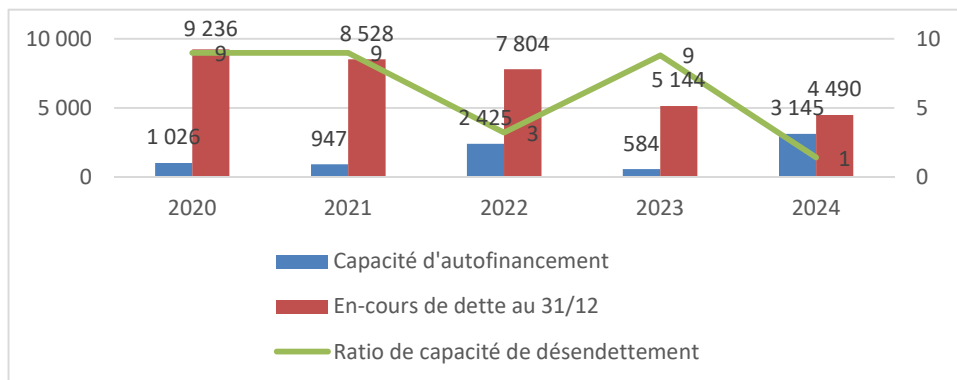
3. Analyse de la dette

La commune n'a pas eu besoin de mobiliser un emprunt en 2024, ce qui ramène son encours de dette au 31 décembre 2024 à 4 490 452,51 €, soit une baisse de 12 %. Cet encours représente 209 € par habitant contre 976 € à l'échelle nationale en 2023.

Evolution de la structure de la dette à long terme

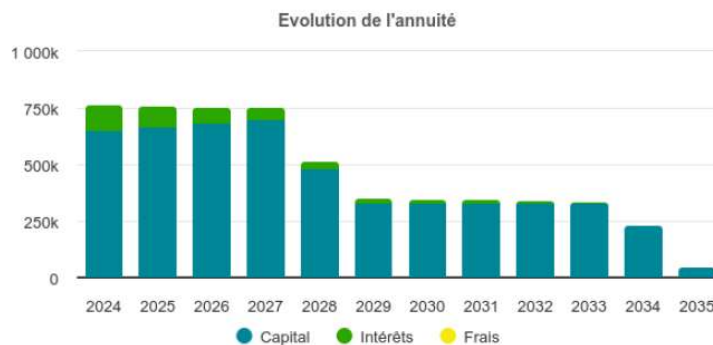
Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	5 144 183,60	766 178,02	112 446,93	2,21%	2,21%	653 731,09	766 178,02
2025	4 490 452,51	761 831,53	92 829,02	1,53%	2,10%	669 002,51	761 831,53
2026	3 821 450,00	757 771,62	72 769,57	1,42%	1,94%	685 002,05	757 771,62
2027	3 136 447,95	753 688,66	51 924,36	1,25%	1,70%	701 764,30	753 688,66
2028	2 434 683,65	515 023,54	30 340,02	1,09%	1,30%	484 683,52	515 023,54
2029	1 950 000,13	352 525,11	19 191,79	1,05%	1,06%	333 333,32	352 525,11
2030	1 616 666,81	348 949,45	15 616,13	1,05%	1,05%	333 333,32	348 949,45
2031	1 283 333,49	345 373,80	12 040,48	1,04%	1,05%	333 333,32	345 373,80
2032	950 000,17	341 822,58	8 489,26	1,02%	1,04%	333 333,32	341 822,58
2033	616 666,85	338 222,51	4 889,19	0,98%	1,01%	333 333,32	338 222,51
2034	283 333,53	234 989,51	1 655,98	0,88%	0,94%	233 333,53	234 989,51
2035	50 000,00	50 111,17	111,17	0,88%	0,89%	50 000,00	50 111,17

Endettement et ratio de capacité de désendettement



Le ratio de capacité de désendettement est faible avec 1,79 année en 2024.

Amortissement de la Dette



Partie 2 : L'exécution de la section de fonctionnement 2024

1. Les recettes de Fonctionnement

ORDRE ENTRE SECTION

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 636 €	58 517 €	1 246 934 €	26 245 €	- €	78 123 €
Somme :	213 636 €	58 517 €	1 246 934 €	26 245 €	- €	78 123 €

REEL

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
002 Résultat de fonctionnement reporté	13 582 144 €	- €	- €	- €	- €	- €
013 Atténuations de charges	669 800 €	903 586 €	724 397 €	690 939 €	452 180 €	760 261 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 647 083 €	2 784 641 €	2 787 802 €	2 811 134 €	2 322 634 €	1 734 034 €
73 Impôts et taxes	12 165 956 €	12 288 579 €	11 546 263 €	25 899 869 €	24 326 861 €	23 774 444 €
731 Fiscalité locale	15 287 300 €	15 087 319 €	14 812 362 €			
74 Dotations et participations	7 271 157 €	7 416 625 €	8 067 672 €	7 804 014 €	6 490 879 €	6 713 624 €
75 Autres produits de gestion courante	789 840 €	571 892 €	787 453 €	494 344 €	391 599 €	618 570 €
76 Produits financiers	- €	1 422 €	1 298 €	711 €	567 €	10 €
77 Produits exceptionnels	1 000 €	890 991 €	802 246 €	906 270 €	921 078 €	550 272 €
Somme :	52 414 280 €	39 945 055 €	39 529 492 €	38 607 281 €	34 905 798 €	34 151 215 €
TOTAL SECTION	52 627 916 €	40 003 572 €	40 776 426 €	38 633 526 €	34 905 798 €	34 229 338 €

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 39 945 055 €, soit une augmentation de 415 563 € (+ 1 %).

Les recettes fiscales augmentent de 1 017 273 € par rapport à 2023 en raison de la revalorisation des bases locatives à 3,90 %. A contrario, les dotations et participations diminuent de 651 047 € par rapport à l'année précédente.

a. Les dotations de l'Etat et participations

Catégorie ressources	Voté BP 2024	2024	2023	2022	2021	2020
AUTRES COMPENSATIONS	37 000 €	135 511 €	41 500 €	48 855 €	25 740 €	34 242 €
COMPENSATIONS FISCALES	1 269 869 €	1 268 795 €	1 978 946 €	1 405 364 €	908 294 €	529 077 €
DCRTP	3 868 460 €	3 868 460 €	3 882 220 €	3 975 628 €	3 882 220 €	3 882 220 €
DGF	196 439 €	196 487 €	258 900 €	256 676 €	418 273 €	486 930 €
Divers	55 790 €	4 097 €	4 027 €	4 767 €	- €	3 797 €
DSU	270 000 €	297 718 €	273 833 €	260 258 €	248 713 €	236 806 €
SUBVENTIONS	1 573 599 €	1 645 557 €	1 628 246 €	1 852 466 €	1 007 639 €	1 540 552 €
Somme :	7 271 157 €	7 416 625 €	8 067 672 €	7 804 014 €	6 490 879 €	6 713 624 €

De manière générale, la participation de l'Etat a diminué en 2024.

Les compensations fiscales de l'Etat sont en nette diminution de 35,89 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement passe de 258 900 € en 2023 à 196 487 € en 2024 soit une nouvelle diminution de 24,11 %.

Enfin, la Dotation de Solidarité Urbaine poursuit sa progression annuelle et passe à 297 718 € en 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DGF (forfaitaire)	568 340 €	486 930 €	418 273 €	256 676 €	258 900 €	196 487 €
<i>Evolution DGF</i>	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-38,63%	0,87%	-24,11%
DSU	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	273 833 €	297 718 €
<i>Evolution DSU</i>	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	5,22%	8,72%

Les participations sont supérieures aux prévisions budgétaires et en légère augmentation en comparaison à 2023.

	Voté BP 2024	2024	2023	2022	2021	2020
Autres	- €	13 652 €	7 500 €	17 240 €	49 127 €	74 220 €
Autres organismes	1 442 027 €	1 503 306 €	1 516 215 €	1 773 954 €	870 294 €	1 400 637 €
Départements	57 700 €	84 834 €	60 940 €	28 056 €	46 287 €	28 424 €
Emploi jeunes	- €	1 051 €	1 056 €	1 445 €	1 410 €	1 404 €
GFP de rattachement	- €	- €	4 000 €	4 000 €		
Régions	37 000 €	42 714 €	38 535 €	27 772 €	40 521 €	35 867 €
Somme :	1 536 727 €	1 645 557 €	1 628 246 €	1 852 467 €	1 007 639 €	1 540 551 €

b. Les ressources fiscales

Catégorie ressources	Voté BP CP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
ALLOCATION COMPENSATRICE CPA	4 484 223 €	4 484 223 €	4 484 223 €	4 392 324 €	4 392 324 €	4 392 324 €
Divers	- €	175 218 €	- €	- €	9 647 €	- €
DROIT DE MUTATIONS	850 000 €	851 868 €	979 248 €	1 016 469 €	1 159 645 €	762 802 €
FISCALITE LOCALE	13 287 300 €	13 335 555 €	12 660 115 €	11 773 484 €	10 203 543 €	10 277 651 €
FNGIR	7 442 008 €	7 442 008 €	6 822 315 €	7 442 494 €	7 442 093 €	7 442 008 €
FPIC	239 725 €	187 130 €	239 725 €	261 388 €	258 837 €	245 940 €
MARCHE	235 000 €	238 259 €	235 025 €	239 134 €	239 861 €	175 427 €
TAXE SUR LA PUBLICITE	215 000 €	196 585 €	205 319 €	215 488 €	127 413 €	- €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	700 000 €	465 052 €	732 656 €	559 023 €	493 499 €	478 292 €
Somme :	27 453 256 €	27 375 898 €	26 358 625 €	25 899 804 €	24 326 861 €	23 774 444 €

Les recettes fiscales passent de 26,3 millions d'euros en 2023 à 27,3 millions d'euros en 2024, soit +3,85 %.

L'analyse des recettes fiscales permet de constater une forte hausse sur le produit de la fiscalité locale en raison de la revalorisation des bases locatives. Cependant, les autres taxes sont globalement en baisse, particulièrement le FPIC, la taxe sur l'électricité, et les droits de mutation.

L'attribution de compensation de la Métropole est stable, mais s'ajoute en 2024 la dotation de solidarité communautaire pour 172 867 €.

c. Les produits des services

Les produits des services sont au même niveau que 2023 : ils passent de 2 787 802,15 € en 2023 à 2 784 640,89 € en 2024. Ils regroupent l'utilisation du domaine public pour 141 059,89 €, les remboursements et mises à disposition de personnel pour 321 929,11 €, et les prestations de services pour 2 320 874,44 €.

Ventilation des produits par service

Secteurs avec services	Voté BP 2024	2024	2023	2022	2021	2020
Centre Technique Municipal	774 000 €	499 904 €	658 140 €	236 314 €	342 068 €	203 296 €
Direction Générale	- €	- €	- €	- €	33 712 €	95 023 €
Finances	17 000 €	21 253 €	- €	- €	- €	- €
Ressources Humaines	- €	- €	- €	- €	48 159 €	- €
Secteur Culturel	139 431 €	140 394 €	139 384 €	137 595 €	114 729 €	80 167 €
Secteur Prévention	1 000 €	9 822 €	946 €	7 655 €	3 346 €	9 809 €
Service Enfance	195 000 €	256 142 €	216 305 €	214 949 €	178 491 €	118 230 €
Service Jeunesse	6 800 €	11 023 €	6 962 €	8 671 €	10 303 €	15 969 €
Service Petite Enfance	358 607 €	390 733 €	354 117 €	323 389 €	347 266 €	238 543 €
Service Restauration	850 500 €	971 672 €	852 933 €	740 753 €	765 876 €	432 589 €
Service Scolaire	22 000 €	14 361 €	22 258 €	7 976 €	- €	872 €
Services Techniques	- €	5 573 €	- €	34 652 €	8 845 €	16 080 €
	- €	- €	47 €	556 €	254 €	4 799 €
Somme :	2 364 338 €	2 320 874 €	2 251 091 €	1 712 510 €	1 785 626 €	1 215 377 €

d. Les autres ressources de fonctionnement

		Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
013	Atténuations de charges	669 800 €	903 586 €	724 397 €	690 939 €	452 180 €	760 261 €
75	Autres produits de gestion courante	789 840 €	571 892 €	859 826 €	494 344 €	391 599 €	618 570 €
76	Produits financiers	- €	1 422 €	1 298 €	711 €	567 €	10 €
77	Produits spécifiques	1 000 €	890 991 €	729 872 €	906 270 €	921 078 €	550 272 €
	Somme :	1 460 640 €	2 367 891 €	2 315 393 €	2 092 264 €	1 765 424 €	1 929 113 €

Les autres ressources de la ville sont globalement en légère hausse et réparties comme suivant :

- 903 586,47 € sur les remboursements des dépenses de personnel (atténuations de charges) soit + 24,74% par rapport à 2023 ;
- 571 892,41 € sur les produits de gestion courante comprenant les revenus des immeubles, soit -33,49% par rapport à 2023.
- 890 991 € pour les produits exceptionnels dont 639 707,84 € relatifs aux cessions.

2. Les dépenses de Fonctionnement

ORDRE ENTRE SECTION

		Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
023	Virement à la section d'investissement	13 054 076 €	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 854 600 €	2 007 879 €	2 224 701 €	1 939 722 €	2 067 449 €	1 936 297 €
	Somme :	14 908 676 €	2 007 879 €	2 224 701 €	1 939 722 €	2 067 449 €	1 936 297 €

REEL

		Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté			- €	- €	- €	- €
011	Charges à caractère général	8 468 928 €	7 943 190 €	8 435 462 €	7 523 045 €	5 351 015 €	5 804 769 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 600 000 €	25 747 867 €	25 321 898 €	25 271 732 €	25 216 119 €	24 203 419 €
014	Atténuations de produits	225 391 €	199 074 €	118 461 €	79 649 €	- €	58 206 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	3 086 148 €	2 651 443 €	2 445 255 €	2 025 951 €	2 085 354 €	2 119 643 €
66	Charges financières	130 773 €	108 220 €	842 836 €	232 401 €	248 862 €	266 887 €
67	Charges spécifiques	208 000 €	149 568 €	803 605 €	313 994 €	176 340 €	144 970 €
	Somme :	37 719 240 €	36 799 362 €	37 967 518 €	35 446 772 €	33 077 690 €	32 597 894 €
	TOTAL SECTION	52 627 916 €	38 807 241 €	40 192 219 €	37 386 494 €	35 145 138 €	34 534 191 €

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 36 799 362 €, soit une baisse de 3,1%, et ce malgré l'inflation et le prix élevé de l'énergie.

a. Les charges à caractère général

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général (011)	5 804 769 €	5 351 015 €	7 523 045 €	8 435 462 €	7 493 191 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 702 980 €	1 189 538 €	2 875 109 €	3 660 744 €	3 326 056 €
<i>Evolution du chapitre 011</i>	14,14%	-7,82%	40,59%	12,13%	-11,17%
<i>Part des fluides sur les charges générales</i>	29,34%	22,23%	38,22%	43,40%	44,39%

Les charges à caractère général s'élèvent à 7 943 191 € en 2024 dont 44,39 % concernent des dépenses de fluides qui passent de 3,6 millions d'euros à 3,3 millions d'euros.

Le deuxième poste de dépenses le plus important est celui de l'alimentation pour le service restauration. Ce poste est en forte augmentation en raison de l'inflation sur les denrées alimentaires et de l'augmentation du nombre de repas servis.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Service Restauration					
Ligne Alimentation - 60623	460 137 €	515 318 €	682 415 €	847 695 €	1 070 098 €
<i>Evolution</i>	-9,64%	11,99%	32,43%	24,22%	26,24%

L'ensemble des actions et des politiques publiques mis en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, sociale et solidaire, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics, ont été reconduits en 2024.

Riches d'évènements culturels et festifs, la commune a aussi développé des actions de sensibilisation à l'environnement avec l'opération « Mai à Vélo » et « 1 arbre - 1 enfant », et des actions éducatives avec « Savoir rouler à Vélo », ou bien encore la visite du parc agro de Barème et de l'Ecomusée pour les enfants du périscolaire.

La cause municipale 2024 « Vis ton Sport » à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques, a aussi rythmé l'année.

En outre, la commune répond présent aux initiatives de solidarité. C'est ainsi que Gardanne a été désignée ville phare du Téléthon et a mobilisé tous les acteurs de la ville tout au long de l'année permettant de récolter plus de 37 000 €. La marche « Octobre Rose » avec plus de 600 participants a quant elle, récolté 3 660 €.

En matière sociale, la ville et le CCAS ont maintenu les actions d'aide et d'accompagnement en faveur des seniors et des plus fragiles, mais aussi des évènements festifs. De plus, le CCAS s'est enrichi en 2024 d'un service de transport de personnes à la demande.

b. Les charges de personnel

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel (012)	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 321 898 €	25 747 867 €
Evolution	1,74%	4,18%	0,22%	0,20%	1,68%
Part des dépenses de personnel	74,25%	76,23%	71,30%	66,70%	69,97%

En 2024, les dépenses de personnel ont progressé de 1,68 % atteignant 25 747 867 €.

Les efforts de maîtrise des dépenses du personnel ont été poursuivis mais le budget a été impacté par des mesures nationales :

- L'augmentation du point d'indice mise en place au 1er juillet 2023 comptabilisée en année complète sur 2024 ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- L'augmentation de certaines cotisations ;
- L'organisation des élections européennes et des élections législatives engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires ;

De plus, la municipalité a fait le choix de verser en juin 2024, une prime pouvoir d'achat aux agents éligibles de la commune, permettant d'aider ainsi les plus bas salaires.

Il est rappelé qu'à effectif constant, les dépenses de personnel progressent mécaniquement du fait du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons à cadence unique).

Enfin, la commune a poursuivi en 2024 sa politique de déprécarisation du personnel communal. En effet, 14 agents ont été stagiariés en 2024, portant ainsi à 80 le nombre d'agents déprécarisés depuis le début du mandat.

Répartition des dépenses de personnel

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	25 820 000,00	25 741 036,18	6 830,59
6218	Autre personnel extérieur	116 073,65	29 122,19	0,00
6331	Versement mobilité	273 091,25	277 788,83	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	68 276,54	69 447,52	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	136 039,56	138 380,71	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 829 928,95	10 771 225,16	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	423 345,28	437 040,43	0,00
64113	NBI	124 129,48	124 533,67	0,00
64118	Autres indemnités	2 679 946,69	3 180 065,65	0,00
64131	Rémunérations	3 150 508,95	2 645 206,03	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	103 730,00	99 589,83	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	414 000,00	424 169,09	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	19 657,89	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 666 210,79	2 630 557,72	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 450 178,43	3 655 986,19	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	130 570,37	124 491,57	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 021 410,64	979 343,26	3 130,59
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	53 544,00	48 747,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	7 800,00	10 159,70	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	76 531,42	20 498,13	3 700,00
6488	Autres	75 026,11	74 683,50	0,00

Données sur les effectifs de la collectivitéTypologie et évolution des effectifs

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires	464	481	458	462	457
Contractuels	105	116	117	95	91
Vacataires	77	74	71	63	75
Total	646	671	646	620	623

Les effectifs se stabilisent et des recrutements sont en cours.

Départs à la retraite

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de départs à la retraite	16	15	21	21	16

c. Subventions et autres charges de gestion courante

Catégorie ressources	Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
CCAS	847 000 €	847 000 €	847 000 €	840 000 €	840 000 €	840 000 €
Divers	1 205 819 €	894 557 €	297 945 €	274 933 €	248 870 €	268 030 €
Régie des Transports	141 615 €	109 615 €	448 229 €	- €	163 551 €	102 208 €
Ecole Saint JOSEPH	255 000 €	207 376 €	195 736 €	254 823 €	85 979 €	164 772 €
Subventions aux Associations	636 714 €	592 896 €	656 344 €	656 194 €	746 954 €	744 633 €
Somme :	3 086 148 €	2 651 443 €	2 445 255 €	2 025 950 €	2 085 354 €	2 119 643 €

La commune a maintenu son aide aux associations par le versement de subventions mais aussi par les aides indirectes notamment de mise à disposition de locaux. A noter que depuis 2024, la métropole verse directement la subvention de fonctionnement à l'Office du tourisme (99 154 €), ce qui explique la baisse du montant mandaté entre 2023 et 2024. La ville a toutefois continué à verser une subvention complémentaire de fonctionnement et une subvention pour les actions festives de la commune.

La subvention versée au CCAS a été maintenue à 847 000 €.

La participation à l'école Saint Joseph qui avait été réactualisée, est versée chaque année en fonction du nombre d'élèves, soit un versement de 207 376 € en 2024.

d. Les charges financières

En 2024, la commune n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts, et s'est même désendettée d'un emprunt toxique en 2023, ce qui explique la forte diminution des charges financières à 108 220 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette	266 887 €	248 862 €	232 401 €	842 836 €	108 220 €

e. Les autres charges

	Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
014 Atténuations de produits	225 391 €	199 074 €	118 461 €	79 649 €	- €	58 206 €
67 Charges spécifiques	208 000 €	149 568 €	803 605 €	313 994 €	176 340 €	144 970 €

En 2024, les charges spécifiques s'élèvent à 149 568 € d'annulation sur exercices antérieurs.

De plus, la commune a versé 199 074 € au FPIC.

Partie 3 : L'exécution de la section d'investissement 2024

1. Les recettes d'investissement

ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
041 Opérations patrimoniales	5 500 000 €	5 352 239 €	470 000 €	- €	79 091 €	- €
Somme :	5 500 000 €	5 352 239 €	470 000 €	- €	79 091 €	- €

ORDRE ENTRE SECTION

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	13 054 076 €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 854 600 €	2 007 879 €	2 224 701 €	1 939 722 €	2 067 449 €	1 936 297 €
Somme :	14 908 676 €	2 007 879 €	2 224 701 €	1 939 722 €	2 067 449 €	1 936 297 €

REEL

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 806 780 €	- €	- €	- €	- €	- €
024 Produits des cessions d'immobilisations	570 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
10 Dotations, fonds divers et réserves	722 084 €	696 591 €	1 300 532 €	1 130 694 €	1 867 002 €	1 638 800 €
13 Subventions d'investissement	2 100 511 €	2 219 611 €	1 306 112 €	2 493 142 €	3 032 490 €	2 675 551 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	10 000 €	32 077 €	10 000 €	- €	- €	- €
4581 Opérations sous mandat	- €	- €	- €	- €	130 000 €	- €
4582 Opérations sous mandat	- €	840 000 €	874 572 €	5 500 €	333 484 €	154 500 €
Somme :	5 209 375 €	3 788 279 €	3 491 216 €	3 629 336 €	5 362 976 €	4 468 851 €
TOTAL SECTION	25 618 051 €	11 148 397 €	6 185 917 €	5 569 057 €	7 509 516 €	6 405 148 €

a. Les Fonds et réserves

Le Fonds de compensation de TVA (FCTVA) est en diminution en 2024. Il est lié aux dépenses d'investissement réalisées en 2022, et s'élève à 422 083,43 €.

La Taxe d'aménagement quant à elle, reste stable par rapport à 2024, passant de 275 517,23 € à 274 507,92 €. En effet, la conjoncture immobilière n'a pas évolué par rapport à 2023.

Le report du résultat cumulé est de 1 806 780,05 €.

b. Les subventions

Les subventions d'investissement sont en progression et s'élèvent à 2 219 611 € en 2024. Elles se répartissent pour 313 605,00 € du produit des amendes police, et pour 1 906 006,37 € de subventions des partenaires institutionnels.

A noter que des restes à réaliser recettes de 5 086 533,19 € concernant des subventions notifiées pour des travaux en cours de réalisation ou qu'il reste à justifier auprès des partenaires, seront intégrés au Budget primitif 2025.

	Voté BP 2024	Recette 2024	Recette 2023	Recette 2022	Recette 2021	Recette 2020
Amendes de radars automatiques et amendes de police	200 000 €	313 605 €	212 702 €	199 047 €	181 237 €	304 892 €
Autres	- €	205 016 €	- €	281 184 €	1 082 €	6 000 €
Autres fonds transférables affectés à l'équipement	- €	- €	- €	- €	5 000 €	- €
Départements	894 765 €	648 406 €	238 761 €	728 306 €	234 044 €	47 397 €
Etat et établissements nationaux	85 000 €	82 156 €	67 000 €	58 767 €	123 100 €	25 000 €
GFP de rattachement	900 000 €	954 934 €	787 649 €	1 192 238 €	2 481 452 €	2 258 328 €
Participations pour voirie et réseaux	- €	- €	- €	29 820 €	- €	33 934 €
Régions	20 746 €	15 493 €	- €	3 781 €	6 575 €	- €
Somme :	2 100 511 €	2 219 611 €	1 306 112 €	2 493 143 €	3 032 490 €	2 675 551 €

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont de 8 811 722 € dont 8 024 843 € de dépenses d'équipement.

ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

		Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
041	Opérations patrimoniales	5 500 000 €	5 352 239 €	470 000 €	- €	79 091 €	- €
	Somme :	5 500 000 €	5 352 239 €	470 000 €	- €	79 091 €	- €

ORDRE ENTRE SECTION

		Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 636 €	58 517 €	1 246 934 €	26 245 €	- €	78 123 €
	Somme :	213 636 €	58 517 €	1 246 934 €	26 245 €	- €	78 123 €

REEL

		Voté BP 2024	Mandaté 2024	Mandaté 2023	Mandaté 2022	Mandaté 2021	Mandaté 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	654 600 €	654 281 €	2 706 091 €	724 335 €	709 371 €	796 540 €
20	Immobilisations incorporelles	2 547 236 €	729 518 €	701 913 €	2 081 175 €	318 969 €	110 031 €
204	Subventions d'équipement versées	80 000 €	25 500 €	70 137 €	238 573 €	915 €	5 488 €
21	Immobilisations corporelles	5 952 872 €	2 156 664 €	1 588 143 €	1 114 987 €	1 118 512 €	1 189 873 €
23	Immobilisations en cours	9 744 164 €	5 113 161 €	1 789 098 €	2 260 403 €	4 528 047 €	2 068 390 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	60 000 €	- €	- €	40 336 €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	70 000 €	- €	42 000 €
4581	Opérations sous mandat	809 000 €	132 597 €	4 950 €	12 901 €	591 415 €	44 067 €
4582	Opérations sous mandat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Somme :	19 847 872 €	8 811 722 €	6 860 331 €	6 542 710 €	7 267 229 €	4 256 389 €
	TOTAL SECTION	25 561 508 €	14 222 478 €	8 577 265 €	6 568 955 €	7 346 320 €	4 334 513 €

a. Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 706 091 € à 654 281 € en 2024. Cette forte diminution s'explique par le remboursement anticipé de l'emprunt toxique en 2023.

b. Les dépenses d'équipement

En 2024, les dépenses d'équipement s'établissent à 8 024 843,65 € répartis entre les études, les acquisitions et les travaux.

A noter que les restes à réaliser s'élèvent à 3 994 816,89 €, et seront intégrés au Budget primitif 2025.

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis
TOTAL		30 447 029,30	14 222 477,82
018	RSA	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 843 005,72	729 518,47
204	Subventions d'équipement versées (7)	80 000,00	25 500,00
21	Immobilisations corporelles	6 567 658,50	2 156 664,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 690 161,00	5 113 160,92
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 180 825,22	8 024 843,65

Afin de répondre aux besoins des gardannais et des biverois, la commune met en œuvre ses projets d'investissement qui s'étalent sur plusieurs années.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages, de ses réseaux, et de ses bâtiments. Elle cherche ainsi à réduire sa consommation énergétique, diminuer son impact environnemental, promouvoir les mobilités douces et préserver ainsi son cadre de vie.

Ainsi, les travaux en matière de rénovation d'éclairage public et de rénovation énergétique ont été réalisés pour 1,4 million d'euros dont 1,2 million pour la réhabilitation de la toiture de la Halle permettant ainsi la pose de panneaux photovoltaïques. Outre le passage des lanternes en Led pour l'éclairage de voirie, des travaux de rénovation d'éclairage ont été réalisés au gymnase le Pesquier et au stade Curet. Enfin, le plan vélo a été poursuivi à hauteur de 424 914 € en 2024 permettant aujourd'hui de disposer de 20 km de pistes et bandes cyclables, auquel s'ajoute les travaux de mise en accessibilité du Cours pour 126 737 €.

De plus, des travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires et autres bâtiments publics ont été réalisés pour près d'1,5 million d'euros. On retrouve notamment les travaux pour la cuisine de Fontvenelle, du logement des Aires, la réhabilitation du bâtiment de la réussite éducative, et enfin la réhabilitation complète du local Ferre afin d'accueillir provisoirement l'association du Cinéma.

Les travaux concernant les 3 projets structurants de la commune (Cinéma, Plateforme, Centre de loisirs) se sont poursuivis en 2024 pour 1,5 million d'euros.

Au titre de l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants, d'importants investissements ont été réalisés pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, et d'aménagements paysagers. En 2024, on retrouve les travaux à l'entrée de ville avenue lieutaud, l'aménagement du parvis du Clocher, de la bute Salonique, et du rond-point des écoles, mais aussi la rénovation de voirie (Reynaud, Accord, Ferry, Carnot etc) et de parkings (mairie annexe de Biver et place de Biver).

Enfin, dans un souci de sécurisation de nos espaces publics, la ville a poursuivi le déploiement du système de vidéoprotection pour un montant de 197 965 € en 2024, soit 77 caméras actives.

Dépenses d'équipement	Réalisé 2024
Projets structurants	1 587 108,79 €
<i>Réhabilitation du Cinéma</i>	232 439,86 €
<i>Réhabilitation de la Plateforme</i>	992 133,33 €
<i>Construction du Centre de loisirs</i>	362 535,60 €
Travaux Bâtiments	1 455 335,67 €
<i>Travaux bâtiment réussite éducative</i>	146 809,33 €
<i>Réhabilitation local Ferrer</i>	145 366,30 €
<i>Logement des Aires</i>	83 401,00 €
<i>Cuisine Fontvenelle</i>	57 260,41 €
<i>RPE</i>	18 050,78 €
<i>Contrôle d'accès</i>	63 158,28 €
<i>Divers</i>	941 289,57 €
Aménagement cimetière	100 075,06 €
Travaux de voirie et espaces publics	1 785 955,32 €
<i>Place Samuel Paty (solde)</i>	142 497,30 €
<i>Avenue Lieutaud</i>	135 200,66 €
<i>Parvis du clocher</i>	123 164,86 €
<i>Rue Reynaud</i>	211 756,94 €
<i>Parking mairie annexe Biver</i>	60 063,42 €
<i>Plan Vélo</i>	424 914,91 €
<i>Mise en accessibilité</i>	126 737,28 €
<i>Voie verte</i>	61 084,22 €
<i>Divers travaux de voirie</i>	500 535,73 €
Travaux Eclairage public et rénovation énergétique	1 439 793,91 €
<i>Rénovation éclairage public</i>	81 651,61 €
<i>Réhabilitation toiture la Halle pour photovoltaïque</i>	1 199 259,49 €
<i>Travaux Chaufferie</i>	129 044,81 €
<i>Schéma directeur réseau de chaleur</i>	29 838,00 €
Travaux Environnement, cadre de vie & espaces verts	341 638,01 €
<i>Travaux forestiers</i>	24 120,00 €
<i>Plantations et aménagements</i>	258 181,63 €
<i>Aménagement aires de jeux</i>	59 336,38 €
Video Protection	197 964,96 €
Acquisitions et équipements	1 091 471,93 €
<i>Acquisitions mobiliers et matériels tous services</i>	316 623,66 €
<i>Informatique et réseaux</i>	275 160,18 €
<i>Acquisitions terrains</i>	10 590,42 €
<i>Acquisitions véhicules</i>	489 097,67 €
Subventions façades Centre-ville	25 500,00 €
Total	8 024 843,65 €
<i>Métropole - zones d'activités industrielle</i>	132 597,12 €
Total des opérations remboursées	132 597,12 €

Conclusion

L'exercice budgétaire 2024 aura une nouvelle fois été marqué par des difficultés en raison du contexte national et international. En effet, plusieurs évènements et décisions sont venus une nouvelle fois impacter les dépenses de la commune et notamment sa section de fonctionnement (fluides, inflation, décisions gouvernementales).

Une fois de plus, le budget 2024 démontre que les efforts engagés depuis le début du mandat produisent leurs effets et permettent de contenir ces augmentations, tout en garantissant le service public et les actions en faveur des gardannais et bivérois.

Ainsi, la commune dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 196 331,05 €, et une épargne brute de 2 506 k€. Les ratios financiers de la commune sont favorables et encourageants.

La municipalité poursuit la mise en œuvre de ses projets d'investissement avec plus de 8 millions d'euros d'équipement en 2024. Il s'agit autant de rénovation d'équipements publics que la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et des bivérois avec le Cinéma, la Plateforme, et le Centre de loisirs.

D'autres investissements importants ont été réalisés en matière de travaux de voirie, d'aménagement et de sécurisation d'espaces publics, ou bien encore de travaux de rénovation d'éclairage public et de rénovation énergétique.

L'ensemble de ces investissements est financé par les ressources propres de la commune, et par les subventions des partenaires institutionnels grâce au travail d'étroite collaboration engagé par la municipalité.

En conclusion, les orientations budgétaires de la commune ont été suivies. L'exécution comptable de l'exercice 2024 en est le constat. La municipalité va poursuivre sa gestion rigoureuse du budget afin de maintenir les politiques publiques et les actions en faveur des gardannais et bivérois, et de réaliser les investissements prévus améliorant ainsi le cadre de vie des habitants.